

Rôles des jachères dans la production arborée non ligneuse en savane soudanienne. Cas du karité dans l'Ouest du Burkina Faso.

G. SERPANTIE

ORSTOM
BP 171
Bobo Dioulasso 01 - Burkina Faso

Résumé

Cet article introduit la question du rôle que jouent les jachères dans la production et la reproduction du parc arboré dans les savanes africaines. Analysant tout d'abord les fonctions matérielles et sociales, et donc les enjeux actuels du maintien du parc arboré, l'article établit le lien entre parc et jachères, puis expose une synthèse des trois contributions suivantes qui traitent le cas du karité. Il en ressort l'importance sociale et environnementale des espèces du parc, et l'intérêt d'en maîtriser la dynamique au moyens des outils disponibles dans le cas de l'économie libérale, en particulier la promotion des produits, l'organisation des producteurs, généralement des femmes, et la gestion communautaire décentralisée des petits espaces ruraux.

Mots clé : parcs arboré, karité, savanes, économie domestique, femmes

Abstract

Functions of the fallows for production and regeneration of wooded parkland in soudanian savannas. This paper introduces the question of the functions of fallows for production and regeneration of wooded parkland in West-African savannas. Firstly analysing material and social functions, and also the actual stakes of protecting parkland, the paper shows the relationships between parkland and fallows. Thirdly, it states a synthesis of the three following papers which deal with the case of the shea-tree. It concludes on the social and environmental importance of the tree species of parkland, and on the interest of controlling its dynamics by the tools wich are available in liberal economy, particularly marketing, organisation of producers (generally women), and decentralized "terroirs" management.

Key-words : wooded parkland, shea-tree, savannas, household economy, women

Le parc arboré : des fonctions matérielles et sociales

Les parcs arborés font la spécificité des paysages agraires africains de savane. Pelissier (1980) explique l'existence systématique de cette association de l'arbre aux cultures par des fonctions essentielles tant vis à vis de nécessités de production liées à certaines contraintes du milieu tropical, que le choix délibéré des sociétés paysannes africaines "enracinées" d'en faire un allié et un témoin. En effet, si l'activité productive fait nécessairement de l'homme un défricheur, l'arbre conservé et le recrû forestier jouent des rôles matériels irremplaçables dans un climat tropical à saison sèche marquée :

- conservation des terres et des écosystèmes, microclimats,
- fruits, nourriture de soudure, fourrage de saison sèche, pharmacopée, énergie, refuge, défense et ombrage des hommes...

En outre, dans des sociétés "sans écriture", l'arbre est témoin de l'histoire humaine et de son alliance avec les forces qui animent la nature. Il est donc gardien et signe vivant de cette accord fondateur qui permet à la société locale de s'organiser et de se reproduire harmonieusement. D'où l'importance de l'arbre dans la construction symbolique qui donne à la société sa cohérence. "L'arbre est une image [...], il est associé au père, aux ancêtres, à la parole traditionnelle, il reçoit un culte qui est celui de l'ancêtre fondateur" (Calame-Griaule, 1969). Cette présence dans la pensée symbolique est signalée partout : mythes, contes, rituels de vie et de mort, bois sacrés, arbres de cérémonies, arbres-autels, arbres-tombes. Mais l'arbre relève aussi du domaine de la brousse, monde occulte et dangereux qu'il ne faut pas défier à la légère et dont il faut se préserver (Déverin-Kouanda, 1992). Aussi, la plantation de l'arbre de la brousse est vécue comme un défi mortel, sauf dans certains cas, car certaines espèces sont appréciées par certaines sociétés dans leur environnement quotidien. Elles y sont "domestiquées" donc, tandis que d'autres les en excluent. Les sociétés de migrants vénèrent les arbres qu'ils ramènent de leur terre d'origine, mais peuvent être sans respect pour l'arbre natif qui gêne leur activité productive. A ce rôle symbolique, dont Trincaz (1980) souligne l'importance pour garantir la pérennité culturelle, se mélangent de manière indissoluble des fonctions spécifiques dans le contrôle social qui pèse sur la production : le contrôle de la distribution de la terre et celle des produits. Ainsi l'arbre épargné, "soigné", symbole de continuité, est une preuve irréfutable d'antériorité de présence d'une lignée humaine sur une autre, et des droits d'appropriation que cela lui confère. Aussi est-il attaché de prescriptions et d'interdits, garants de la préservation de la société en place, non seulement en tant que symbole, mais aussi à cause de ses fonctions pratiques et sociales. Interdire la plantation de l'arbre servira à affirmer le primat de la collectivité lignagère ou villageoise sur les visées individuelles ou étrangères sur sa terre, et à refuser par ailleurs des fonctions nouvelles ou "étrangères" aux utilités définies dans le groupe. Interdire sa destruction servira aussi à protéger une ressource vitale autant que de refuser la rupture avec le passé, le démantèlement du groupe ou la construction d'un nouvel ordre social imposé. Mais à toutes ces conceptions d'origine s'en surajoutent de nouvelles, liées aux valeurs du monde moderne : valeurs d'argent et de rentabilité, revalorisation de l'individu, émancipation de la femme, valeurs du "cadre de vie".

La jachère, lieu d'initiation du parc arboré

Notre propos n'est pas ici de développer ces questions sociologiques puisque le sujet de ce séminaire est plutôt la production directe et l'utilité des jachères. Mais il faut avoir à l'esprit que tous les acteurs amenés à interagir avec l'arbre, qu'ils soient paysans ou techniciens, défenseurs de l'économie libérale, réformateurs de celle-ci, ou, au contraire, soucieux de préserver les anciens équilibres et les ressources "naturelles", ont des représentations de l'"utilité" forcément différentes.

Mais les arbres finissent toujours par mourir, et les sociétés par changer, ne serait-ce que par leur démographie. Dans un paysage agraire sans cesse modifié où le changement actuel le plus visible est le recul de la jachère longue, le parc arboré est particulièrement menacé, car il entretient d'étroits rapports avec la jachère. L'arbre s'y multiplie et grandit avant d'être préservé à la défriche puis sélectionné, et sa présence dans la jachère en marque l'écosystème. Une réflexion sur ce qui constitue une menace potentielle tant pour l'environnement que pour la production future est dès à présent nécessaire.

Il est difficile d'étudier le parc agroforestier dans son ensemble, sa première particularité étant son extraordinaire diversité, puisqu'on y dénombre une vingtaine d'espèces au Nord, une cinquantaine au Sud du Burkina Faso (Ouedraogo, 1993). Mais trois espèces principales dominent dans les parcs centre-soudanais. Alors que *Faidherbia albida* est inféodé aux champs permanents cernant l'habitat sédentaire, le karité (*Butyrospermum paradoxum*) et le néré (*Parkia biglobosa*) caractérisent l'espace cultivé non permanent. Le karité, première production de ce parc dans les régions soudanaises du Mali, du Burkina Faso et du Nigéria, servira de cas d'étude.

Le cas du karité

L'importance sociale et les rôles environnementaux du karité dans les savanes burkinabe ne sont plus à démontrer. Cette importance et ces rôles sont soulignés dans les trois communications qui suivent. Le système

"parc à karité" montre plus de qualités que de défauts, la première de ces qualités étant que sa production est exclusive de la région soudanienne. Une autre, et non des moindres, est de ne gêner que très peu, apparemment, le cotonnier cultivé avec outils attelés et engrais, dans les savanes dites cotonnières, excepté en matière de travail (pointe de travail pendant la récolte du karité).

Lorsqu'elles restent couvertes d'herbes annuelles, les jachères âgées de moins de 15 ans contribuent autant à la production de karité que les champs cultivés. En cela elles ne sont pas improductives, et cette production s'ajoute à leur contribution en pâturage. En outre, la faible appropriation des arbres des jachères permet aux catégories sociales les moins favorisées d'accéder à cette ressource. Encore faut-il qu'une gestion raisonnable des feux ait lieu, comme l'est la pratique courante des feux précoces de précaution, et qu'on ne saisisse pas le prétexte de l'existence du karité des jachères pour éliminer les arbres des champs.

La recherche de la durabilité dans les systèmes de production oblige à s'interroger sur leur devenir: il ne s'agit pas d'empêcher ce système d'évoluer vers un autre, plus intéressant, mais de savoir sauvegarder ses qualités et les valoriser au mieux.

La jachère apparaît surtout comme le maillon principal et indispensable pour la reproduction du parc à karité, ce qui, avec la disparition progressive de la jachère longue, pourrait signifier, à terme, la fin du parc. L'entretien de celui-ci passerait donc par la prise en compte de la jachère dans les plans de gestion de terroir : une jachère de 15 ans et une culture de 30 ans pourraient suffire pour remplacer périodiquement les arbres vieillissants (tout en recherchant d'autres fonctions, pâturage et régénération des terres). Il faudrait pour cela refuser la saturation de tout l'espace cultivable, donc détourner la pression paysanne vers les espaces neufs ou saturables (plaines fertiles, etc.), ou lancer d'autres activités rurales. La gestion communautaire décentralisée de petits espaces ruraux pourrait prendre ainsi en main la nécessaire régénération du parc.

Il peut cependant ne pas sembler d'actualité de s'intéresser au renouvellement du parc à karités, lorsque, comme c'est souvent le cas dans l'Ouest burkinabe, les peuplements en place paraissent pouvoir remplir leur rôle encore de longues décennies. Alors que la durée de vie moyenne d'un arbre de parc est de 150 ans, les arbres adultes de 75 ans de Bondoukou ont par exemple encore longtemps à vivre. De plus il reste, dans la plupart des régions agricoles marginales (sols grossiers en particulier, zones de fronts pionniers), des espaces importants gérés encore en culture itinérante, qui serviront à ce renouvellement du parc. Mais le karité des sols secs n'est pas aussi productif que ne l'est celui des plaines, où l'espace est largement saturé actuellement et dont le parc est donc d'ores et déjà, condamné à faiblir. L'absence de renouvellement pose particulièrement problème sur les terroirs saturés qui ont souffert des dernières longues sécheresses, c'est à dire toute la zone nord-soudanienne.

Mais ce qui menace le plus le parc à karité national, à court terme, c'est moins la raréfaction de la jachère que la déconsidération dont souffre, à l'étranger ainsi qu'en ville, un produit ayant de hautes qualités intrinsèques. Elle pourrait signifier la fin du parc plus vite que sa disparition naturelle, à travers la coupe abusive des arbres, si celle-ci, encore réduite aux situations où terre et travail doivent être rentabilisés au maximum, faisait boule de neige.

Malgré le séminaire sur sa valorisation (Ouagadougou, 15 au 18 novembre 1988), bien que des réussites aient actuellement lieu en matière de recherche technique (greffage, transformation), bien que des presses à karité soient de plus en plus diffusées en milieu rural et que la qualité soit promue dans certaines associations de productrices, la filière souffre de l'irrégularité de la production mais aussi de certains de ses caractères les plus négatifs : méthodes de collecte, de stockage, rapports commerciaux locaux et internationaux inégalitaires, manque de recherche de qualité par les commerçants. La voie à suivre est claire : promouvoir, investir, assainir, défendre le produit et d'abord, sa qualité et son image, et réguler la production, éventuellement par un stockage de qualité. La qualité du produit offert sur les marchés extérieurs, amandes ou beurre, est un premier problème à résoudre. Le problème de l'image du karité est aussi préoccupant. Actuellement, le mot "karité" sert plus à faire "passer" les politiques agroalimentaires restrictives des pays industrialisés vis à vis du cacao (Grain de sel, 1996), ou à faire vendre des cosmétiques de luxe qui ne contiennent souvent pas plus de 5% de ce produit (comme si le karité était une denrée chère ou introuvable), qu'à promouvoir l'économie et la culture des pays soudano-sahéliens. Ne présenter le beurre de karité que comme un *Cacao Butter Equivalent* (un ersatz donc), ne peut que nuire à son image. De même que miser sur une image de produit artisanal du Tiers-Monde serait certainement une erreur.

Il ne faut pas non plus qu'une amélioration (commercialisation, transformation) ne nuise aux catégories sociales qui dépendent le plus du karité, en particulier les femmes rurales. Elles devront s'organiser pour défendre leurs intérêts. Il est possible qu'un jour, l'usage rural du beurre de karité se perde au profit de denrées de substitution produites industriellement, moins chères. Ce n'est pas encore le cas, puisque même l'huile de coton, ou de palme denrées pourtant industrielles, revient à la ménagère rurale plus cher que son beurre. Lorsqu'elle aura accès aux revenus du coton, cela changera probablement et la société paysanne sera considérée comme "développée". Une page aura tourné. Les parcs, devenus inutiles, seront détruits, remplacé par des openfields inhospitaliers ou par d'autres espèces lucratives. Il revient donc aux pays soudano-sahéliens de préférer valoriser leurs *avantages comparatifs*, leurs *exclusivités*, pour être en mesure de défendre leur environnement, leurs usages, et leur culture. Et donc travailler activement à la promotion des produits du karité à l'organisation des productrices.

Références bibliographiques

- Calame-Griaule (Ed sc), 1969. Les thèmes de l'arbre dans les contes africains, Paris SELAF.
- Deverin-Kouanda Y. 1992. Le corps de la terre. Les Moose de la région de Ouagadougou. Représentations et gestion de l'environnement. Thèse, Paris 11, Vol 1, 357 p.
- Grain de sel, 1996. L'Europe et le cacao : chance pour le karité ou duperie générale ? n°2, juil. 96, p21.
- Ouédraogo S.J., 1993. Les parcs agroforestiers au Burkina Faso. Mult.CNRST, 72p.
- Pelissier P. 1980. L'arbre dans les paysages agraires de l'Afrique Noire. in *L'arbre en Afrique tropicale, la fonction et le signe*. Cahier ORSTOM série Sciences humaines, vol. XVII, n° 3-4. pp 127-136
- Trincaz J., 1980. L'arbre, garant de la pérennité culturelle d'une société d'émigrés menacée. in *Cah. Sc. Hum, ORSTOM*, vol XVII, n°3-4, 1980, pp285-288.

Amélioration et gestion de
la jachère en Afrique de l'Ouest
Projet 7 ACP RPR 269

La jachère, lieu de production

Organisateurs
CNRST (Burkina Faso)
ORSTOM



Amélioration et gestion de
la jachère en Afrique de l'Ouest
Projet 7 ACP RPR 269

Actes de l'Atelier

La jachère, lieu de production

Bobo Dioulasso 2-4 Octobre 1996

Organisateurs
CNRST (Burkina Faso)
ORSTOM

Editeur : Christian Floret
Coordination Régionale du Projet Jachère
BP 1386 Dakar Sénégal